



C O M M U N E D E  
**PRANGINS**

**Commune de Prangins**  
**Municipalité**

Préavis No 29/18  
au Conseil Communal

**Demande de crédit de CHF 344'000.-- TTC concernant des  
travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière  
« La Promenthouse », à la suite des intempéries de  
janvier 2018**

**Dominique-Ella Christin, Municipale**



Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Introduction**

Dans le courant du mois de janvier 2018, les intempéries ont causé des dégâts importants le long de la Promenthouse sur le territoire pranginois du Golf Club du Domaine Impérial. Des dommages ou des risques potentiels ont été constatés sur sept emplacements (berge affouillée et enrochements détruits, fissures, arbres déracinés, embâcles et souches déstabilisées, etc.).

Un certain nombre de travaux forestiers ont dû être entrepris immédiatement, pour limiter les risques et éviter davantage de dommages. Les autres dégâts sur les berges nécessitent des travaux de protection plus importants, afin de rétablir la stabilité de la berge et diminuer les phénomènes d'érosion qui sont récurrents. Ils sont explicités dans le cadre de ce préavis.

Trois zones distinctes ont été identifiées pour les travaux de protection des berges. Une procédure d'appel d'offres a eu lieu dans le courant de l'été permettant d'identifier la meilleure offre de génie civil pour ces travaux.

Le présent préavis a donc pour objectif, à la suite des intempéries de janvier 2018, de solliciter un crédit de CHF 344'000.-- TTC pour des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière « La Promenthouse », dont certains ont déjà été réalisés.

## **2. Contexte**

La Promenthouse est l'une des rivières les plus importantes de la Côte, avec l'Aubonne. Le dernier tronçon, entre la Route Suisse et le Lac Léman, traverse le Golf Club du Domaine Impérial. La zone a fait l'objet d'un arrêté de classement par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud en 1989, la déclarant réserve naturelle. Elle se trouve donc désormais en zone protégée.

En fin janvier 2018, suite aux intempéries, une visite a eu lieu sur le terrain avec différents partenaires, dont le représentant de la Direction générale de l'environnement du Canton (DGE), les représentants du Golf-Club, propriétaires des lieux, et la Commune de Prangins, représentée par la Municipale et la Responsable du Service de l'Environnement. La visite avait pour objectif d'évaluer les dégâts sur sept emplacements et les mesures à prendre à la suite des intempéries.

Elle a permis de déterminer que deux types de travaux étaient nécessaires : des travaux forestiers urgents et des travaux de réfections des berges à effectuer à moyen terme.

Les travaux forestiers urgents (abattage, débardage, nettoyage, démontage de deux arbres par des spécialistes et enlèvement des embâcles et des souches) ont été entrepris début février 2018 et annoncés au Conseil communal du 28 février 2018.

En ce qui concerne les travaux de réfections des berges, trois zones distinctes, d'environ 20 à 30 mètres de long chacune, ont été identifiées comme nécessitant ces travaux.

Le bureau technique BS+R Bernard Schenk SA accompagne de très longue date la Commune de Prangins lorsque celle-ci doit effectuer des travaux sur les berges de la Promenthouse. Ce bureau a donc été mandaté afin qu'il prépare un avant-projet de réaménagement des berges et la constitution d'un dossier de plans, un projet d'ouvrage, la procédure d'appel d'offres pour la mise en soumission des travaux projetés de génie civil, la demande d'offres conformément à la loi sur les marchés publics, le contrôle des offres et l'établissement d'un budget définitif sur la base des soumissions rentrées pour les travaux d'exécution.

### 3. Travaux de réfections ponctuelles des berges

Les dégâts nécessitant des travaux de réfections ponctuelles des berges de la Promenthouse sont situés dans le périmètre Golf Club du Domaine Impérial et sont répartis en 3 zones indépendantes. Les travaux projetés sont les suivants :

#### Zone 1 :

Dégâts : Berge affouillée, enrochements détruits, partie de mur démolie et fissures sur le chemin.



Dégâts intempéries zone 1

#### Travaux de réfection :

- Reprise des fondations du mur existant avec mise en place d'enrochements sur environ 4 m.
- Démolition du mur existant sur environ 5 m (partie effondrée).
- Réfection de la berge en enrochements bétonnés sur environ 12 m.
- Végétalisation du haut de la berge avec des boutures de saules et des buissons forestiers.

**Zone 2 :**

Dégâts : Berge affouillée et bouquet d'arbres déraciné.



Dégâts intempéries zone 2

Travaux de réfection :

- Mise en place de caissons en bois végétalisés sur environ 34 m.
- Création d'une semelle anti-affouillement sous les caissons en bois végétalisés sur environ 34 m.
- Déplacement du chemin existant (*ces travaux ainsi que leur mise à l'enquête sont à charge du Golf-Club selon leur demande*).
- Végétalisation du haut de la berge avec des boutures de saules et des buissons forestiers.

**Zone 3 :**

Dégâts : Berge affouillée et érosion de la zone de jeu du golf.



Dégâts intempéries zone 3

#### Travaux de réfection :

- Mise en place des galets, extraits de la rive gauche, en rive droite.
- Réfection de la berge en enrochements bétonnés sur environ 23 m.
- Mise en place d'un lit de plançons sur 2 rangs.

Il est à noter que des travaux aux abords des cours d'eau ne peuvent pas légalement être entrepris entre le 15 octobre et le 15 avril. Toutefois, il a été déterminé que les travaux à effectuer sur l'une des zones, soit la zone 3, ne pouvaient pas attendre 2019, car la berge allait continuer à s'éroder dangereusement si rien n'était entrepris rapidement. Il a donc été prévu de les exécuter lorsque le temps le permettrait dans le courant du mois de septembre 2018, avant que le préavis ne soit accepté par le Conseil communal. L'information de la nécessité d'engager le financement d'une dépense imprévisible et extraordinaire a été communiquée au Conseil communal du 29 juin 2018.

Vous trouverez en annexe le plan d'ensemble qui comprend les emplacements des 3 zones pour les travaux de réfections des berges. L'entier du dossier technique sera mis à disposition de la commission.

#### **4. Procédure d'appel d'offres**

Les travaux de génie civil pour la réfection ponctuelle des berges ont fait l'objet d'une mise en soumission conforme à la Loi sur les marchés publics. Etant donné que le montant des travaux est inférieur à CHF 500'000.-- HT, l'appel d'offres s'est réalisé sur invitation. Les entreprises invitées à soumissionner ont été choisies par la Direction générale de l'environnement et par la Municipalité.

La séance officielle d'ouverture des enveloppes des entreprises soumissionnaires a eu lieu le lundi 20 août 2018 en présence de la Municipale et de la Responsable du Service de l'environnement. 5 entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu à l'appel d'offres et c'est l'entreprise Roger Barbey SA qui a rendu la meilleure offre par rapport à l'unique critère financier. Cette mise en soumission a permis d'obtenir le prix le plus compétitif pour les travaux de réfection des berges. La Municipalité a donc adjugé les travaux, ce qui permet de présenter un préavis soumissions rentrées portant sur l'ensemble des travaux forestiers et de réfections des berges pour le Conseil communal du 30 octobre 2018.

#### **5. Coûts et exécution des travaux**

Le coût des travaux de génie civil a été établi sur la base des soumissions rentrées. Les travaux forestiers ont fait l'objet de demandes de devis complémentaires. Le pourcentage pour les divers et imprévus est de 10% du montant total, comme c'est le cas usuellement pour des travaux en rivière, car ceux-ci comportent des risques importants.

Les travaux forestiers d'urgence, entrepris en février 2018 et déjà payés, sont également inclus dans ce préavis, malgré qu'ils auraient pu être portés aux comptes « Forêt » 2018 comme dépense

imprévisible, comme cela avait été préalablement annoncé au Conseil communal de février dernier. Toutefois, au vu de l'élaboration nécessaire de ce préavis, la Municipalité a estimé préférable de les inclure également dans un souci de vision globale et de cohérence.

Finalement, les travaux de réfection des berges pour la zone 3 seront effectués courant septembre 2018, ce qui a été annoncé au Conseil communal de juin dernier comme dépense imprévisible.

Conformément à la législation en vigueur, les travaux présentés donnent droit à une subvention de la part de la DGE à hauteur de 56%. Etant donné que les travaux sont situés dans la propriété du Golf Club du Domaine Impérial, le solde du montant des travaux est réparti, selon les processus usuels, à parts égales entre la Commune territoriale de Prangins (22%) et le Golf Club, propriétaire (22%).

Le montant total des travaux s'élève à CHF 344'000.-- TTC. Il se décompose de la manière suivante :

Travaux forestiers urgents (février 2018)	Forestier-bûcheron CFC et apprentis	CHF	4'880.--
	Elagueurs spécialistes	CHF	7'020.--
	Tronçonneuses	CHF	320.--
	Tracteur et porteur forestier	CHF	6'750.--
	Vente bois de déchiquetage à l'AGFORS SA, Groupement forestier de la Serine	CHF	-1'200.--
	<b>Sous-total travaux forestiers HT</b>	<b>CHF</b>	<b>17'770.--</b>
Travaux de réfection des berges - zone 3 (septembre 2018)	Travaux de génie-civil	CHF	55'000.--
	Abattage / élagage (AGFORS SA)	CHF	2'200.--
	Plantations (y compris entretien sur 3 ans – AGFORS SA)	CHF	4'000.--
	Remise en état des banquettes (Golf Club)	CHF	400.--
	<b>Sous-total zone 3 HT</b>	<b>CHF</b>	<b>61'600.--</b>
Travaux de réfection des berges - zones 1 et 2 (dès avril 2019)	Travaux de génie-civil	CHF	160'000.--
	Abattage / élagage (AGFORS SA)	CHF	4'400.--
	Plantations (y compris entretien sur 3 ans – AGFORS SA)	CHF	8'000.--
	Remise en état des banquettes (Golf Club)	CHF	800.--
	<b>Sous-total zones 1 et 2 HT</b>	<b>CHF</b>	<b>173'200.--</b>

<b>Travaux de réfection des berges - zones 1, 2 et 3</b>	Honoraires d'ingénieur civil pour réfection des berges ( <i>BS+R Bernard Schenk SA</i> )		
	- Phase d'étude (projet, autorisations et appel d'offres)	CHF	16'320.--
	- Phase d'exécution	CHF	21'500.--
	<b>Sous-total honoraires HT</b>	<b>CHF</b>	<b>37'820.--</b>

<b>Total forestiers, zones 1, 2, 3, honoraires HT</b>	<b>CHF</b>	<b>290'390.--</b>
Divers et imprévus (environ 10%)	CHF	29'000.--
<b>Total HT avec divers et imprévus</b>	<b>CHF</b>	<b>319'390.--</b>
TVA 7.7%	CHF	24'593.--
<b>Total TTC (arrondi)</b>	<b>CHF</b>	<b>344'000.--</b>

Les montants des travaux indiqués ci-dessus sont basés sur des demandes d'offres et des mises en soumission réalisées conformément aux règles des marchés publics.

Remarque :

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation de l'étude et au suivi des travaux, ainsi que toutes les prestations géométriques relatives aux travaux de génie-civil.

Répartition du montant des travaux :

Subvention Direction générale de l'environnement (TTC)	56%	CHF	192'640.--
Part Commune de Prangins (TTC)	22%	CHF	75'680.--
Part Golf Club du Domaine Impérial (TTC)	22%	CHF	75'680.--
<b>Total des travaux TTC</b>		<b>CHF</b>	<b>344'000.--</b>

La Commune de Prangins est le Maître de l'Ouvrage et fait office de commune boursière. Elle se charge de faire le nécessaire pour obtenir les remboursements des partenaires susmentionnés.

## 6. Calendrier

*Février 2018*

*Travaux forestiers d'urgence.*

*Août 2018*

*Evaluation des soumissions rentrées.  
Adjudication des travaux.*

*Septembre 2018*

*Réalisation des travaux en zone 3.*

30 octobre 2018

Vote du préavis au Conseil communal.

Dès le 16 avril 2019

Réalisation des travaux en zone 1 et 2.

## 7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 29/18 concernant la demande de crédit de CHF 344'000.-- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière « La Promenthouse », à la suite des intempéries de janvier 2018,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,


attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'adopter le préavis No 29/18 concernant la demande d'un crédit de CHF 344'000.-- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière « La Promenthouse », à la suite des intempéries de janvier 2018,
2. d'accorder un crédit de CHF 344'000.-- TTC pour des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière « La Promenthouse », à la suite des intempéries de janvier 2018,
3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch. 7 du Règlement du Conseil communal,
4. d'amortir ce montant sur une période de 30 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 3 septembre 2018, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
François Bryand



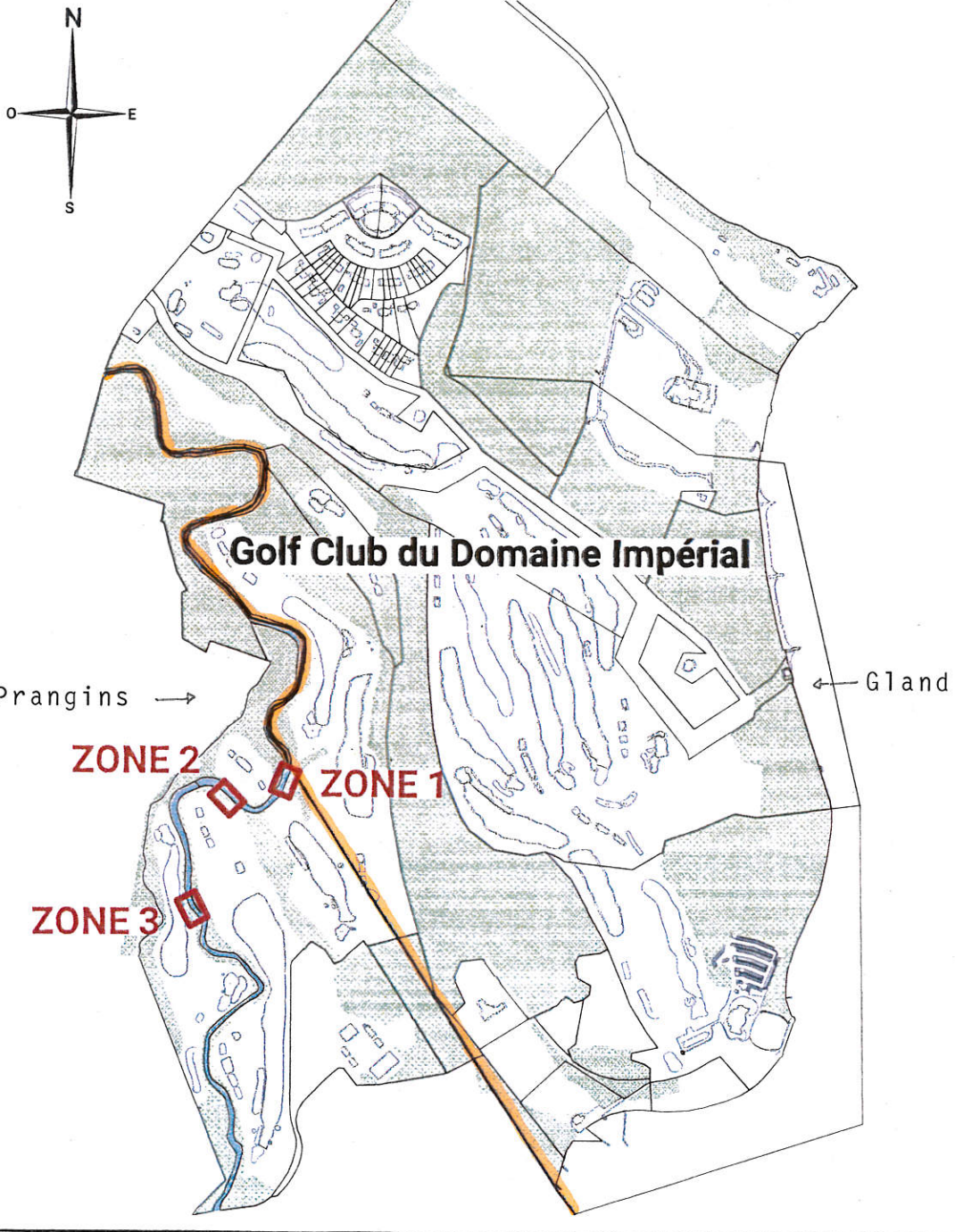
La Secrétaire

  
Laure Pingoud

Annexe : Plan d'ensemble

# **PLAN D'ENSEMBLE**

Échelle 1:10000



Zones 1, 2 et 3 : travaux de réfections des berges de la Promenthouse

 Limite du territoire communal